

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2014
2. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux
3. Giratoire du Pont de Brizet – RC79-B-P, aménagements routiers part communale, remplacement de collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées – Crédit de construction (Préavis No 08/2014)
4. Renouvellement de l'arrêté d'imposition (Préavis No 09/2014)
5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission des routes
6. Nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours de protection des données en matière d'informatique
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles

M. Youri Borboën, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du Règlement du Conseil communal.

En préambule, le Président, M. Youri Borboën, désire revenir sur le tragique accident d'hélicoptère, survenu en France, qui a coûté la vie à cinq personnalités du monde économique vaudois. Pour honorer leur mémoire, il demande à l'Assemblée de se lever pour respecter une minute de silence.

Il donne ensuite la parole à Mme Irène Caron, Syndique, qui souhaite excuser l'absence de son collègue municipal, M. Eric Maillefer, touché directement par l'accident qui vient d'être évoqué.

Se sont également excusés pour ce Conseil : Mmes Nicole Foucqueteau, Karin Künstner, MM. Dominique Bolomey, Edy Bridy Jean-Marc Bridy, Lorenzo Carrea Giovanni Dietler, Philippe Gandillon, Thierry Lambelet, Jean-François Martin, Jean-Bernard Racine, Ramiro Rodriguez.

Non excusés : MM. Sébastien Bacconier, Denis Richard, Jacques Spengler.

L'appel fait ressortir la présence de 43 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Thérèse Maillefer et M. Bertrand Seydoux fonctionnent comme scrutateurs.

M. Youri Borboën, Président, demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Aucune personne ne souhaitant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2014**

M. Youri Borboën, Président, informe l'assemblée que Mme Adelheid Addor lui a signalé une faute d'orthographe à la page 160. En effet, au dernier paragraphe concernant le vote sur le préavis No 05/2014 amendé, il y a lieu de rajouter un « t » au mot Abstention.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il remercie ensuite, la Secrétaire, Mme Sandra Cavin, pour la rédaction de ce document.

### **2. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux**

Mademoiselle Caroline Gandillon a transmis sa démission du Conseil communal, par lettre du 30 juin 2014, suite à son déménagement hors de notre Commune.

A la suite du décès de M. Claude-Alain Vuillerat, il y a donc lieu d'élire deux nouveaux Conseillers communaux.

Conformément aux articles 5, 9 et 10 de notre Règlement du Conseil, M. Youri Borboën, Président, procède à l'assermentation des deux suppléantes élues en mars 2011 ; Mesdames Muriel Andrey et Claire-Lise Comtesse-Rieben.

L'assemblée compte désormais 45 membres.

### **3. Giratoire du Pont de Brizet – RC79-B-P, aménagements routiers part communale, remplacement de collecteurs communaux d’eaux claires et d’eaux usées – Crédit de construction (Préavis No 08/2014)**

M. Youri Borboën, Président, donne la parole à M. Jerome De Benedictis, Municipal, qui n’a rien à ajouter au préavis.

La parole est ensuite donnée à M. Antoine Gerber, Président de la Commission des routes, qui rappelle que ce projet a été décidé par le Canton. La Municipalité a profité dudit projet pour renouveler son réseau de collecteurs sous le giratoire, ainsi qu’améliorer le système de réseau vers le tennis.

M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, communique à l’Assemblée un correctif à apporter à son rapport. Au 5<sup>ème</sup> alinéa, le taux à prendre en considération est de 94,9 % du coût des canalisations qui seront à la charge de la Commune, dû aux eaux claires et eaux usées générées par la Commune et 5,1 % des coûts des canalisations payées par le Canton, car il s’agit d’eaux générées par le carrefour.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 08/2014.

M. Philippe Diserens revient sur le rapport de la Commission des routes qui fait état de deux oppositions pour lesquelles des négociations sont en cours. Il souhaiterait savoir si les discussions entre les opposants et la Municipalité ont pu avancer depuis la date de l’établissement du rapport, à savoir le 12 septembre 2014.

M. Jerome de Benedictis, Municipal, le lui confirme toutefois les discussions sont en cours et semblent être sur la bonne voie.

Mme Muriel Andrey, souhaite des éclaircissements concernant le fait qu’aucun passage piétons n’est inclus dans ce projet ; ce qui pourrait engendrer des problèmes de sécurité. Il lui est répondu par le biais de M. Jérôme de Benedictis, Municipal, qu’effectivement aucun passage à piétons à proprement parlé n’est prévu à cet endroit. Il rappelle qu’il s’agit d’une route cantonale. L’aménagement des routes cantonales est donc du ressort de l’Etat de Vaud. Toutefois, il souligne que la Municipalité est en contact permanent avec les Services de l’Etat de Vaud, et c’est pourquoi une « aide à la traversée éclairée » sera aménagée.

Personne d’autre ne souhaitant s’exprimer, il est passé au vote à main levée sur le préavis No 08/2014.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D’ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 08/2014
- vu le rapport de la Commission chargée d’étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 772'000.00 pour les aménagements routiers communaux liés, le remplacement de collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées dans le cadre de la construction du giratoire du Pont de Brizet par l'Etat de Vaud,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir la part relative à l'épuration par le prélèvement du montant correspondant sur le compte 9280.110 Fonds de réserve pour les égouts,
- d'amortir la part relative à la route par le prélèvement du montant correspondant sur le compte 9282.032 Fonds pour aménagements routiers,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien de ces aménagements.

### **4. Renouvellement de l'arrêté d'imposition (Préavis No 09/2014)**

Le Président, M. Youri Borboën, laisse la parole à Mme Irène Caron, Syndique, qui revient sur le tableau distribué en début de séance à chacun des Conseillers.

Il s'agit des montants que la Commune va se voir rétrocéder, suite au décompte final de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière 2013, soit CHF. 1'134'517.00, auquel vient se rajouter CHF. 17'055.00 de ristourne du Réseau AJEMA.

Ceci est une bonne chose, comme la relevé la Commission des finances, mais il faut tempérer cet enthousiasme car les comptes 2014 ne sont pas encore connus et que les choses fluctuent sur une période de 2 ans. Mme Irène Caron, Syndique communique également que le budget 2015 qui vient d'être adopté ce soir en séance de Municipalité présentera un déficit important.

Les excédents de charges seront principalement dus aux Transports publics, aux Ecoles, au Réseau d'accueil de jour des enfants et à un certain nombre de nouveaux habitants qui seront peu contributifs. Différents projets de nouvelles constructions et infrastructures sont également planifiées dans la Commune et ont bien entendu un coût, de l'ordre de CHF. 20'000'000.00 à prévoir pour la période 2015-2019.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a proposé de maintenir le taux d'imposition à 62 % et de rabaisser le taux d'escompte actuel de 10 % à 6 %, comme cela avait été le cas par le passé et durant de nombreuses années. Ceci représenterait pour la Commune une diminution des charges de l'ordre de 2,48 points d'impôts. C'est pourquoi la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président, M. Youri Borboën, donne ensuite la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui souhaite corriger une faute de frappe sur la deuxième page de son rapport, au 1<sup>er</sup> alinéa. En effet, il faut lire « voir préavis 05/2004 » et non 2014.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 09/2014 et sur l'amendement proposé par la commission des finances.

M. Tavel a une question concernant la divergence au sujet du taux d'escompte qui existe entre la Commission des Finances et la Municipalité. Il demande si cet escompte a pour but de favoriser la péréquation, ou de favoriser les citoyens et souhaite savoir qui en bénéficie, jusqu'à quand et à quelles conditions.

Mme Irène Caron, Syndique, lui répond qu'il n'a pas pour but de favoriser la péréquation car il n'a pas d'incidence si ce n'est dans le taux d'imposition par habitants, étant donné qu'il faut compter les rentrées fiscales, divisées par le taux de 62 et ensuite divisées par le nombre d'habitants.

Ce taux d'escompte a été longtemps à 6 %, en 2004 il avait déjà été question de toucher à ce taux et en 2007, il avait été décidé de le mettre à 10 % pour que les citoyens en bénéficient.

Madame Irène Caron, Syndique, rappelle que toutes les personnes qui paient dans les délais en bénéficient pour l'impôt communal.

M. Tavel, demande pourquoi il ne serait pas possible de baisser le taux d'escompte par exemple à 8 % et ramener le taux d'imposition à 54 %, ceci afin que toutes les couches de la population puisse en bénéficier. Une disparité sociale existe et cela le gêne.

Mme Irène Caron, Syndique, lui rappelle que ce taux d'escompte est incitatif. Ce à quoi M. Tavel répond qu'il aimerait connaître la proportion de la population qui bénéficie de cet escompte et connaître la masse d'impôts encaissés pour les personnes physiques et morales, confondue avec les personnes qui n'en bénéficient pas.

Le montant des sommes ristournées apparaît dans les comptes, mais Mme Irène Caron, Syndique, se renseignera auprès de la boursière pour avoir cette information.

M. Christian Zünd, demande s'il est vraiment important de faire une baisse du taux d'escompte de 10 % à 6 %, pour un différentiel de CHF. 240'000.00, alors que l'on ne connaît pas ce qu'il va se passer financièrement à l'avenir pour la Commune. Il abonde dans le sens de la Commission des finances, de maintenir le taux d'escompte à 10 % et de le revoir dans une année.

Il lui a répondu affirmativement par Mme Irène Caron, Syndique, et étant donné que le budget à venir sera peut-être de nature à dire au Conseil communal, qu'il aurait peut-être fallu influencer les résultats de l'exercice du ménage courant. Il est également difficile d'évaluer la péréquation.

M. Daniel Dietrich, au vu des différentes incertitudes demande pourquoi la Municipalité propose d'arrêter le taux d'imposition pour deux ans et non pas pour une année, comme cela avait été le cas l'an passé ?

Mme Irène Caron, Syndique, relate que cette question a été soulevée en séance de Municipalité, toutefois le fait de maintenir le taux d'imposition sur deux ans à 62 % n'est pas un problème pour la Municipalité.

Ensuite une discussion a lieu entre MM. Daniel Dietrich, Dominique Tavel, M. Philippe Diserens et la Syndique Mme Irène Caron, qui aboutit par une demande de M. Daniel Dietrich au Président, M. Youri Borboën, pour avoir quelques minutes afin de rédiger un amendement.

M. Jacques Perrinjaquet, rappelle que l'amendement peut être dicté directement à la secrétaire.

M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, précise qu'une réflexion avait été faite en Commission des finances, et le fait de revoter un taux d'imposition chaque année, avant de connaître les chiffres du Canton n'était pas judicieux étant donné qu'aucun chiffre n'était connu, dès lors de voter pour 2 ans, il y avait plus de recul. Ceci n'empêcherait pas de modifier le taux d'escompte chaque année, et pourrait être déterminé en décembre au lieu du mois de septembre.

M. Daniel Dietrich rappelle que chaque année le problème est le même en ce qui concerne les données prises en compte pour déterminer le taux d'imposition. D'autre part le départ d'un important contribuable influence encore les comptes, tant au niveau des recettes fiscales que de la péréquation, c'est pourquoi il préconise la révision du taux chaque année.

M. Youri Borboën, Président, rappelle que le Conseil va devoir voter sur l'amendement demandé par la Commission des Finances et sur l'amendement demandé par M. Daniel Dietrich. Puis un vote sera effectué sur le préavis No 09/2014, amendé ou non.

Le Président, M. Youri Borboën, passe ensuite au vote à main levée sur l'amendement de la Commission des Finances, pour le maintien du taux d'escompte à 10 % pour un an, soit 2015 :

ACCEPTATION	40
REFUS	2
ABSTENTIONS	2

L'amendement pour le maintien du taux d'escompte à 10 % pour un an, soit 2015, est accepté à la majorité.

Il est passé ensuite au vote à main levée sur l'amendement proposé par M. Daniel Dietrich, pour le maintien du taux d'imposition à 62 %, pour un an, soit 2015 :

ACCEPTATION	15
REFUS	26
ABSTENTIONS	3

L'amendement proposé par M. Daniel Dietrich est refusé par la majorité des membres du Conseil communal.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée, sur le préavis amendé.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 09/2014
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE**  
(36 OUI – 3 NON – 5 ABSTENTIONS)

- de maintenir le taux d'imposition à 62 % pour deux ans (2015-2016), soit d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis No 09/2014 et dont il fait partie intégrante
- de maintenir le taux d'escompte à 10 % pour un an, soit 2015.

**5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission des routes**

Le Président, M. Youri Borboën, communique à l'Assemblée avoir reçu la démission de M. Philippe Gandillon à la Commission des routes. En effet, ce dernier ayant été élu à la Commission des finances, il lui a paru judicieux de se retirer de la Commission des routes, ces deux Commissions siégeant généralement en même temps.

M. Youri Borboën Président, demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite présenter une candidature.

M. Antoine Gerber propose la candidature de M. Stéphane Steiner. Ce dernier accepte.

Comme il n'y a pas d'autres candidats, il est passé au vote, dont le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	23

**M. Stéphane Steiner est élu avec 41 voix.**

Voix éparses	2
--------------	---

**6. Nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours de protection des données en matière informatique**

M. Youri Borboën, Président, souligne qu'il siégeait dans cette Commission, mais a jugé judicieux de présenter sa démission, étant donné son élection en qualité de Président du Conseil communal.

Il demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite présenter une candidature.

M. Fabien Descoedres propose la candidature de M. Luc Vittoz.

Comme il n'y a pas d'autres candidats, il est passé au vote, dont le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	23

**M. Luc Vittoz est élu avec 45 voix.**

## **7. Communications municipales**

M. Jerome De Benedictis donne lecture des communications concernant le dicastère de M. Eric Maillefer, excusé ce soir.

### **Acquisition de forêts**

Suite au préavis Municipal N° 02/2014, la Municipalité a l'opportunité d'acquérir les parcelles N° 488, 494, 495 et 497, soit une surface de 21'106 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles étant situées exclusivement dans le bois de La Côte, la Commune dispose maintenant d'un ensemble homogène permettant une exploitation forestière harmonieuse et plus aisée à planifier.

### **Propriété Ciana**

Suite à la démolition de la maison et du hangar, il a été procédé dans l'immédiat, à une remise à plat de la parcelle avec de la terre végétale, un hersage et un ensemencement avec des graminées.

Pour l'avenir, des offres ont été demandées pour la création d'équipements sportifs.

### **Véhicules communaux**

Le tracteur-tondeuse Iseki, acheté en 2002 et totalisant plus de 3700 heures d'utilisation intensive est « à bout de souffle ». Compte tenu des frais d'entretien devenant de plus en plus importants et le manque de fiabilité de cette machine, la Municipalité a demandé plusieurs offres et le service de voirie a pu tester différentes marques pour le remplacement de cette tondeuse autonome.

La Municipalité a décidé de présenter un préavis pour la demande d'un crédit à ce sujet lors de la prochaine séance du conseil communal.

### **Déchèterie : Glissement de terrain au fond de la déchèterie**

Le bureau d'études géotechnique Dériaz/Gadz a rendu son rapport fin juillet 2014. Ce rapport fait état d'un tassement des anciens remblais de la décharge, mais aussi d'un glissement au toit de la molasse sur une profondeur de 17 à 18 m. Compte tenu de cet état de fait, avant d'entreprendre des travaux lourds, la Municipalité a décidé de suivre les recommandations du bureau d'ingénieurs, c'est à dire la poursuite des mesures inclinométriques complétées par des mesures géométriques sur une période d'un an au moins.

Jerome De Benedictis, pour Eric Maillefer

### **Guichet cartographique**

Le guichet cartographique de la Commune est disponible à l'adresse

echandens.geocommunes.ch

Les thèmes du cadastre, de l'assainissement, de l'aménagement du territoire et de l'éclairage public sont disponibles. Ces données géoréférencées sont accessibles à tout-un-chacun, ceci sur des PC, MAC, tablettes et autres smartphones. De nouveaux thèmes seront ajoutés au fur et à mesure du développement du guichet cartographique.

Jean-Marc Landolt

### **Bâtiment rue du Château 13 et grange du Château**

Dans sa séance du 22 septembre dernier, la Municipalité a pris la décision de mettre à l'enquête publique la démolition de ces bâtiments qui deviennent dangereux et présentent éventuellement un risque d'occupation illégale.

### **Démolition de la maison Ciana**

La démolition a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 2014, tout s'est bien passé. Cependant, nous avons dû faire face à la découverte d'un important volume de déchets, à l'intérieur de la maison (équivalent 2 bennes), ce qui a provoqué un surcoût de l'ordre de Fr. 5'000.00.

La facture finale s'élève à Fr. 66'933.00 TTC, alors que le crédit accordé lors du préavis se montait à Fr. 62'000.00 TTC.

### **Problèmes de sécurité**

Comme vous l'avez certainement appris, plusieurs incendies ont été commis ces derniers temps dans notre commune. Notamment le support du tableau électrique du chantier de la Petite Forge 9-11 et tentative de mettre le feu à des branches qui se trouvaient devant le magasin de fleurs à la Place du Saugy 6. De plus le feu a été mis à des cartons se trouvant à la boulangerie.

D'autres problèmes du même genre (tentatives d'incendier des voitures stationnées) ont été également constatés au mois de décembre 2013 dans la zone de la Petite Forge.

Contact a été pris avec la gendarmerie afin de leur demander d'intensifier les rondes nocturnes au centre du village, ce qui est accepté. Notre agent de sécurité intensifiera également ses rondes de nuit.

Michel Perreaud

### **Motions déposées par le Conseil communal en décembre 2013**

Comme vous avez pu le constater, une des 4 motions déposées lors du dernier Conseil en décembre dernier a trouvé sa réponse dans la démolition de la maison Ciana suite au préavis 05/2014 voté le 30 juin 2014.

Les réponses aux autres motions vous seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **Parcelle 1111 : DDP en faveur de Demaro**

Suite à la décision du Conseil du 30 juin 2014 de constituer avec l'entreprise Demaro une PPE préalablement à l'octroi du droit de superficie, nous avons transmis ces informations à notre notaire, Me Claude Paquier, Docteur en droit. Nous vous donnons ci-après lecture de sa lettre concernant cette procédure.

*Juridiquement, la propriété par étages sera constituée par DEMARO SA et non par la Commune ; en outre, elle ne pourra être constituée et inscrite au Registre foncier qu'après l'octroi du droit de superficie.*

*Toutefois, je vous propose de résoudre ces contradictions de la manière suivante :*

- *Constitution de la propriété par étages par DEMARO SA subordonnant la validité de l'acte et son dépôt au Registre foncier à la constitution et l'inscription préalable audit registre du DDP ;*
- *Intervention dans l'acte de constitution de PPE de la Municipalité qui simplement prend acte de dite constitution de PPE ;*
- *Signature de l'acte constitutif de DDP qui permettra ainsi que l'acte de PPE signé préalablement puisse sortir ses effets ;*
- *Dépôt au Registre foncier de l'acte constitutif de DDP et de l'acte constitutif de PPE.*

Nous avons confirmé à Me Paquier notre accord avec cette procédure, qui permettra de concilier l'esprit de la décision du Conseil et le respect des normes juridiques.

Irène Caron

### **Travaux routiers dans le secteur rte de la Chocolatière/rte de la Venoge**

Sur la base du rapport du bureau CERT-ARAGAO, la Municipalité a décidé de lancer un appel d'offres pour le mandat d'ingénieur, concernant les travaux suivants :

- Aménagement d'un giratoire sur la rte d'Ecublens au croisement de la rte de la Chocolatière et du ch. des Jordils
- Réaménagement du carrefour rte d'Ecublens-rte de la Venoge
- Création d'une liaison routière entre la rte de la Chocolatière et la rte de la Venoge.

Après étude des soumissions, la Municipalité a décidé d'adjuger les prestations d'ingénieurs au bureau Schopfer et Niggli SA.

Jerome De Benedictis

## **8. Communications du Bureau**

M. Youri Borboën, Président, souhaite communiquer un message personnel à l'ancien Président du Conseil communal, M. Jacques Perrinjaquet, retranscrit ci-dessous :

*Cher Jacques,*

*Au nom de tous je voudrais encore une fois te remercier pour l'excellent travail que tu as effectué durant les deux années en tant que Président. Prendre la relève après toi n'est pas anodin, tant tu as maîtrisé la conduite des débats, pas toujours faciles, et parfois même avec humour. Le travail du bureau sous ta houlette fut également un plaisir pour tous ceux qui ont eu la chance de le vivre.*

*La célèbre clochette est désormais dans mes mains, aussi je vous remercie toutes et tous de votre confiance pour mon élection à la Présidence du Conseil communal d'Echandens. Je me réjouis de ce mandat, pour lequel je vais me livrer avec toute mon énergie. J'attends de chacun d'entre vous que nous trouvions des points d'intérêts communs, de nous exprimer, de négocier et de convaincre dans un esprit de franchise et de collégialité, en ayant dans les yeux l'intérêt et la prospérité de notre beau village.*

### **Votations fédérales du 28 septembre 2014**

M. Youri Borboën, Président, donne lecture des résultats des votations fédérales du 28 septembre 2014.

### **Plan d'agglomération Lausanne Morges (PALM)**

Le Président, M. Youri Borboën, rappelle à l'Assemblée la « Conférence d'agglomération destinée aux élu-e-s des communes » organisée dans le cadre du PALM, Région Morges. Cette conférence aura lieu ce mercredi 8 octobre 2014 à 18h00 à Beaulieu – Lausanne.

### **Révision du Règlement du Conseil Communal**

Le SCL (Service des communes et du logement) a vérifié et a retourné fin août le projet de règlement du Conseil communal révisé.

Le groupe de travail pour la révision de ce règlement (GRR), que préside M. Youri Borboën, s'est réuni le 30 septembre 2014 afin de discuter et statuer des quelques commentaires ou propositions de corrections faits par le service juridique du SCL. Ce règlement sera soumis ces prochains jours à la Municipalité, qui établira un préavis correspondant. Pour l'analyse de celui-ci une commission du Conseil communal sera constituée, dans laquelle le Bureau du Conseil communal veillera à intégrer un membre du GRR.

### **Commissions permanentes**

Il est rappelé à chaque Président des Commissions permanentes, de bien vouloir transmettre à la Bourse communale les listes des présences pour le 15 novembre 2014.

### **Agenda 2014**

30 novembre 2014 – Votations fédérales

1<sup>er</sup> décembre 2014 - Séance du Conseil communal

## **9. Divers et propositions individuelles**

M. Philippe Martin, souhaite revenir sur le point No 6 de l'ordre du jour. Il lui semble qu'il a été annoncé une majorité de 25, sur 45 voix, alors que celle-ci devait être de 23. M. Youri Borboën lui confirme que la majorité pour l'élection d'un nouveau membre à la Commission de recours de protection des données en matière d'informatique est bien de 23 voix.

Mme Adelheid Addor, a constaté des absences régulières de Conseillers et Conseillères, certaines absences excusées d'autres non. Elle demande ce qui peut être fait concernant cet absentéisme répété, et afin que les personnes honorent leur place d'élu.

M. Youri Borboën, Président, confirme que c'est un sujet qui préoccupe le Bureau du Conseil communal et qu'il interviendra auprès des personnes concernées.

M. Luc Vittoz, revient sur sa demande faite lors du Conseil communal au printemps 2014, s'agissant de faire connaître aux jeunes citoyens de la Commune la brochure « easyvote ». Il demande à la Municipalité où en est ce dossier. Il lui a répondu par le biais de Mme Irène Caron, Syndique, qu'un courrier a été adressé aux jeunes de 18 à 25 ans, mais aucune demande pour obtenir ladite brochure n'a été reçue.

Mme Isabelle Katz, rappelle que les USL organisent, pour la deuxième année, les Fenêtres de l'Avant, au mois de décembre. Des inscriptions ont déjà été reçues, notamment de la part de nouveaux habitants, ce qui est réjouissant. Mme Isabelle Katz, communique qu'il reste encore quelques dates disponibles et elle invite les personnes intéressées à organiser une fenêtre, à s'inscrire directement par le biais du site internet de la Commune, ou de la contacter directement par téléphone. Elle se réjouit que le village bénéficie d'un mois de décembre lumineux.

Ayant vu un reportage sur l'assainissement de différents stands de tir, suite à la pollution au plomb du terrain, M. Luc Vittoz, demande à la Municipalité, ce qu'il en est pour le stand de tir d'Echandens.

M. Jerome de Benedictis prend la parole, tout en précisant qu'il s'agit du dicastère de M. Eric Maillefer, absent ce soir. M. Jerome De Benedictis ne pense pas qu'il y ait de problème notoire pour notre stand de tir, mais il se renseignera et une communication municipale sera faite, à ce sujet, lors du Conseil communal du mois de décembre 2014.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Le Président

La Secrétaire

Youri Borboën

Sandra Cavin